

BONAPARTE, PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE,

AU PRÉSIDENT DU CANTON D *Abbeville (Sud)*.

CITOYEN PRÉSIDENT du canton d *Abbeville (Sud)*.

Nous jugeons convenable de convoquer pour le 10^e jour du mois de *juin* au *11* l'assemblée de canton, à la présidence de laquelle nous vous avons appelé.

En conséquence, nous vous mandons par cette lettre, scellée du petit sceau de l'État, que vous ayez à exécuter et faire exécuter les dispositions des sénatus-consulte et arrêtés du Gouvernement relatifs à ladite convocation, que nous avons ordonné de vous transmettre avec les présentes; à vous conformer en tout à ce qui y est prescrit, et à faire procéder aux opérations y désignées, notamment à faire publier la présente convocation dans toutes les communes de votre canton.

Nous avons fait connaître au premier Inspecteur de la Gendarmerie, et au Général commandant la 15^e division militaire, que vous avez seul la police de l'assemblée, que nulle force armée ne doit être placée près du lieu de ses séances, ni y pénétrer sans votre réquisition; qu'ils doivent ordonner de déférer à celles que vous adresserez aux Commandans de la Gendarmerie, et de vous prêter assistance, si le cas l'exige et que vous le demandiez.

Nous vous donnons une marque de confiance en vous chargeant d'aussi importantes fonctions: nous comptons que vous vous en montrerez digne par votre zèle, votre sagesse et votre fidélité à vos devoirs.

Donné à Saint-Cloud, sous le petit sceau de l'État, le 15^e jour du mois de *juin* l'an *71* de la République française.

Le Ministre de l'intérieur,

Chaptal



Par le premier Consul:

Le Secrétaire d'état,

Barthélemy

120